

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	42

**N° 32/2019**

**OBJET : Mise en place de l'extension des consignes de tri et de la séparation fibreux/non fibreux**

**L'an deux mille dix-neuf et le 5 février à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Jean-Jacques COUZIER, Serge DEMANGE, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M<sup>me</sup> Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M. René MARCHAND à M. Bernard TISSEIRE, M. Jean-Louis REMY à M<sup>me</sup> Monique COURBIERES.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Messieurs Philippe FOURMENTIN, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Monique COURBIERES a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle que la CCBA a prévu, dans le cadre de l'appel à projets soutenu par CITEO, de modifier les consignes de tri pour la séparation des fibreux à compter d'octobre 2019.

L'extension des consignes de tri étant obligatoire (tout le territoire français devra être passé en extension de consigne de tri à l'horizon 2022), il est proposé que le démarrage de l'extension des consignes de tri se fasse en même temps que la séparation des fibreux.

Plusieurs avantages à cette mise en place conjointe :

- Le message délivré auprès de la population sera ainsi plus simple.
- Des économies seront réalisées sur les changements nécessaires qui n'interviendront qu'une seule fois au lieu de deux (modification du guide du tri, des étiquettes de tri etc.)
- L'allègement du container à couvercle jaune du volume des fibreux laissera de la place aux nouvelles matières qui devront se trier dans ce bac (tous les emballages plastiques se recycleront : pot de yaourt, barquette, sacs plastiques etc.)
- le nouveau barème de soutien de Citeo, concernant son agrément 2018-2023, prévoit une diminution des soutiens financiers pour les collectivités qui ne sont pas en extension des consignes de tri. Le passage rapide à l'extension des consignes de tri permet de diminuer cette perte pour la collectivité.
- le centre de tri en capacité de trier les matières recyclables en extension de consigne qui a été choisi par la collectivité est celui de Suez à Carcassonne. Grâce à la séparation fibreux/non fibreux seuls les non fibreux partiront en direction de ce centre de tri. Les fibreux eux, seront repris par PAPREC. Cela permet de limiter les coûts de tri et de transport des matières recyclables qui seront, en partie, triées à la source par les usagers du territoire

Il est donc proposé de mettre en place l'extension des consignes de tri et la séparation fibreux/non fibreux dès le début du mois d'octobre 2019 dans tout le territoire de la CCBA.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** la mise en place de l'extension des consignes de tri et la séparation fibreux/non fibreux en octobre 2019 sur tout le territoire,

**AUTORISE** Monsieur le président à signer tout document relatif à l'extension des consignes de tri,

**AUTORISE** Monsieur le président à lancer les consultations nécessaires à l'extension des consignes de tri,

**INSCRIT** les crédits relatifs à ce projet au BP.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS